

A. Le participe passé s'accorde comme un adjectif s'il est précédé d'un autre verbe que le verbe "avoir".

\$Exemple

B. Si aucun complément direct ne précède la forme conjuguée du verbe "avoir", le participe passé reste invariable.

\$Exemple

C. Si un complément direct précède la forme conjuguée du verbe "avoir", le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec ce complément direct.

\$Exemple

D. Le participe passé des verbes pronominaux s'accorde en genre et en nombre avec le sujet s'il n'existe aucun autre complément d'objet que le pronom réfléchi (me, te, se, etc.), voir exemple D1.

S'il existe un autre complément, comme dans "se dire des choses" par exemple, le participe passé se comporte comme il le fait avec le verbe avoir

- il ne s'accorde pas si le complément est placé après (exemple D2)
- il s'accorde si le complément est placé avant (exemple D3)

\$Exemples

E. Le participe passé des verbes suivants reste invariable s'il précède un infinitif : laisser, devoir, pouvoir, faire, savoir, dire, croire, permettre, penser, prévoir.

\$Exemple